Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260402-202602-DE

MAIRIE DE TRÉVRON

Procès Verbale
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Commune de Trévron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 13/02/2026 à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame METAYE-BRUNET Cécile.

Date de convocation : le 10/02/2026

Étaient présents : **Cécile METAYE-BRUNET Christophe SILARD / Bruno SERINET / Sandrine LAFFICHE/ Jean-luc MICHONNET/ Alice MICHONNET/Franck HENRY /Stephane BEZARD, Jordane HOUGUAY**

Absent(s) excusé(s) : **Marie-Joëlle DENIS Guy SERINET**
Absent : **Thierry BELLET**
Secrétaire de séance (élu) :
Heure 18h00
Nombre de membres en exercice : 12
Présents : 9
Votants :11
Procuration 2

DELIBERATION N°2026-02

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Rémunération des 2 agents recenseurs du recensement de la population 2026.

Délibération :

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer la rémunération qui sera versée aux agents recenseurs.

- Le conseil décide de fixer comme suit la rémunération de des deux agents recenseurs qui procèderont au recensement de la population de la commune du 15 janvier 2026 au 14 février 2026 :

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260402-202602-DE

- ❖ 1,70€ net par bulletin individuel
- ❖ 1,20€ net par feuille de logement
- ❖ 250€ net d'enveloppe globale pour les séances de formation et frais de déplacement par agent

- Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré :

ADOPTÉ :

POUR	10	ABSTENTION		CONTRE	1	NE PREND PAS PART	

Le 13/02/2026, Trévron

La Secretaire JORDAN HOUGUAY

Madame le Maire, Cécile METAYE-BRUNET

MAIRIE DE TRÉVRON
Côtes-d'Armor